

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 006-221/11/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière biotech
DGS 11/6076/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, l'aéronautique, les biotechnologies font partie des secteurs priorités.

Technologies d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande – Pharmaxon etc.).

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed « pathologies émergentes et maladies orphelines », avec Marseille Génopole pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, ou encore avec l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises.

Ce dispositif est complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie accompagnée par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- Sur Luminy (30 000 m² shon): une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et la reconversion des bâtiments ex-Icorem, soit 18 000 m² shon disponible et 11 800 m² shon à commercialiser à l'horizon 2015
- Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre à venir pour les entreprises matures du domaine santé. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (36 membres associés et 18 membres adhérents) issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'entreprise et des collectivités locales.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

L'Association Grand Luminy est organisée en deux départements :

- Grand Luminy communication assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques. 55 manifestations ont notamment été co-organisées ou soutenues par l'association en 2010.
- Grand Luminy Entrepreneuriat assure également une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 97 projets accompagnés et 55 entreprises créées. En 2010, 8 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, 3 entreprises ont été présentées et acceptées en pépinière et 8 projets sont en cours d'accompagnement.

Le volet pépinière qu'assure l'Association Grand Luminy sur la thématique biotech a depuis début 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m² loués dans Luminy Biotech II.

L'année 2010 restera comme la première année de fonctionnement en « routine » de la pépinière après une année 2009 marquée par l'accueil des premières entreprises et le déploiement progressif de tous les services.

Le budget prévisionnel 2011 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 585 500 euros.

Dans ce budget, la Ville de Marseille est concernée au titre de l'animation et du développement de Luminy comme parc scientifique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole intervenant sur ses compétences économiques.

Prévision des dépenses 2011					Prévision des ressources 2011			
Postes	Animation	Incubation	Pépinière	Total	Origine	Subventions	Recettes	Total
I. Actions								
Communication	25 025	3 050	2 925	31 000	Location (HT)		135 500	135 500
Animation	8 000	6 050	750	14 800	Prestations (HT)		25 500	25 500
Promotion	2 900	650	250	3 800				
Services et plateformes biotech			24 000	24 000	Ville	70 000		70 000
Sous-total	35 925	9 750	27 925	73 600	CU MPM	36 000		36 000
					CG13	100 000		100 000
II. Masse salariale					CR Dev.Eco	77 000		77 000
Salaires & charges	71 877	113 171	101 464	286 512	CR ES	40 000		40 000
					FEDER 2011		79 500	79 500
III. Soutien aux projets					Cotisations		18 000	18 000
Loyers et charges, EDF, maintenance..	49 048	23 985	152 355	225 388	Divers		4 000	4 000
Total	156 850	146 906	281 744	585 500	Total	323 000	262 500	585 500

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de ces actions avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 36 000 euros à l'Association Grand Luminy.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles
Et Agglomération numérique, Université,
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011